

Publics visés : Entreprises privées et publiques du secteur Sanitaire et Médico-Social : Salariés, agents, encadrement, élus, Assistants ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis vivement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant ou son représentant en tant que pilote du projet de prévention.

Objectif : Maitriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain et d'identifier les atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi. (ALM)

Contenu :

- Les notions de risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles).
- Les statistiques dans le secteur médico-social : les AT et MP.
- Les enjeux et les principes généraux de la prévention des risques.
- Les connaissances élémentaires d'anatomie et de physiologie.
- La description de l'activité de travail et repérage des situations nuisant à la santé.
- La notion de déterminants.
- L'analyse de situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités.
- La mise en œuvre du schéma décisionnel ALM en accompagnant à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de l'aidant.
- Les déplacements naturels du patient.
- L'application des techniques de manutentions manuelles.
- Les propositions de pistes d'améliorations (humain, organisationnel et technique).

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur titulaire du certificat « Formateur PRAP 2S avec module complémentaire ALM » et expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002). Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 4 jours (2 jours + 2 jours avec travail intersession) à répartir sur 3 semaines.

Nombre de participants maxi : 10

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis : Mises en situations et épreuves certificatives (ALM+PRAP2S).

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « Acteur ALM PRAP 2S ».

Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.